



Immatriculation - Entreprise individuelle (y compris micro-entrepreneur)

Liste des pièces justificatives à fournir

- **Déclaration sur l'honneur de non-condamnation** avec déclaration de filiation
- **Justificatif d'identité** (certifié conforme à l'original, daté et signé)
 - o Nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de la Suisse : copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
 - o Nationalité étrangère : copie recto/verso de la carte de résident ou du titre de séjour, avec mentions permettant la création d'une entreprise
- **Justificatif d'adresse de l'entreprise** :
 - o Activité exercée au domicile personnel : justificatif de domicile au nom de l'entrepreneur daté de moins de 3 mois permettant de justifier de l'adresse professionnelle
 - o Activité exercée dans un local professionnel : justificatif de la jouissance des locaux au nom de l'entrepreneur permettant de justifier de l'adresse professionnelle
 - o Personne sans domicile fixe : attestation d'élection de domicile
- **Si marié** sous un régime de communauté légale ou conventionnelle : attestation de délivrance de l'information au conjoint signée
- **Pour le conjoint collaborateur** (marié/pacsé/concubin) :
 - o extrait d'acte de mariage ou attestation de la convention de PACS ou attestation de concubinage
 - o déclaration d'option du conjoint collaborateur
- **Si contrat d'appui** : contrat d'appui au projet d'entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique, certifiée conforme par l'entrepreneur individuel.
- **En cas d'activité réglementée** : autorisation provisoire ou définitive, diplôme ou titre permettant l'exercice de l'activité
- **En cas d'activité non sédentaire** : une demande de carte de commerçant non sédentaire sera à effectuer auprès de votre CCI dès l'obtention de votre Kbis.

Frais Greffe du Tribunal de Commerce pour l'immatriculation au RCS

- **Création** :
 - o Micro-entrepreneur : **gratuit ***
 - o Entreprise individuelle : **24,08 € ***
- **Achat, location-gérance, reprise au conjoint** : **50,84 € ***

* si conjoint commun en bien ou contrat d'appui, frais complémentaires de **8,03 €**

**Choisissez l'accompagnement de la CCI, confiez-nous
la réalisation de votre formalité !**

Voir modalités et tarifs au verso

Vos formalités peuvent être réalisées :

- **En toute autonomie** sur le site <https://procedures.inpi.fr/?/>

Pour toute question ou demande d'assistance relative à la plateforme du Guichet unique, l'INPI met à votre disposition deux moyens de contact : **01 56 65 89 98** - www.inpi.fr/contactez-nous

- **Accompagné par un conseiller de la CCI** qui prendra en charge votre formalité à votre place (voir offre ci-dessous)

LIBÉREZ-VOUS DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES AVEC VOTRE CCI !



NOTRE OFFRE



Simplicité : nos formalistes recueillent les informations et documents nécessaires, vérifient la conformité des pièces et réalisent pour vous la déclaration sur le site du Guichet unique électronique.

Rapidité : ils assurent pour vous le suivi et les échanges avec les administrations concernées.

Sérénité : ils réalisent l'ensemble de la formalité de A à Z et vous informent pas-à-pas de l'avancée de votre dossier en toute confidentialité.



UN SERVICE COMPLET



Votre CCI s'occupe pour votre compte de toute la démarche. Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un interlocuteur dédié pour le suivi de votre dossier.

Avec votre CCI, votre formalité est assurée !



À QUEL TARIF* ?



	Entreprise individuelle (y compris le régime de la micro entreprise)	Société (SARL, SAS...)
Création	99 € TTC	138 € TTC
Modification	59 € TTC	120 € TTC
Radiation	49 € TTC	84 € TTC

* Nos services n'incluent pas les frais de greffe obligatoires qui vous seront communiqués dès notre premier contact

Contactez le Pôle Formalités : 02 43 21 00 02 – formalites@lemans.cci.fr

CCI Le Mans Sarthe

1, boulevard René Levasseur, CS 91435 – 72014 LE MANS Cedex 2